



LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC

Hiver 2015

PAR ALISON SMITH, Ph.D.

Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal



MMFIM

Tirés d'une étude faite par Alison Smith pour le MMFIM au printemps 2016, ces articles portent sur la pauvreté au Québec.

La série suivante met la lumière sur la pauvreté au Québec et à Montréal. Aujourd'hui, Alison Smith, PhD. se demande pourquoi la situation de l'itinérance chronique dans les quatre plus grandes villes du Canada, soit Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal, est étonnamment la même.

Le deuxième article s'intéresse au système d'aide sociale au Québec comparativement à trois autres grandes provinces.

Le troisième et dernier article de la série présente plus particulièrement des actions menées pour lutter contre la pauvreté.

Les articles sont disponibles en français et en anglais et peuvent être consultés sur le site : mmfim.ca.

La pauvreté au Québec – Volet 1 : situation de l’itinérance chronique dans les plus grandes villes du Canada

Les politiques sociales des 10 provinces canadiennes varient considérablement d’une province à l’autre, notamment les efforts politiques pour réduire la pauvreté, la construction de logements à prix abordables ou de logements sociaux. Les efforts entrepris au Québec pour combattre la pauvreté et construire des logements sociaux ont été bien plus importants que dans les autres provinces canadiennes (bien que la Colombie-Britannique ait également été très active dans le domaine des logements abordables et des logements sociaux). Toutefois, les niveaux de prestations d’aide sociale sont les mêmes au Québec et dans les autres provinces canadiennes.

Malgré ces différences entre les interventions des provinces en ce qui concerne le logement et la pauvreté, la situation de l’itinérance chronique dans les quatre plus grandes villes du Canada, soit Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal, est étonnamment la même. Pourquoi?

Comme l’expliqueront les articles qui suivent, la réponse réside en partie dans l’observation en détail de l’évolution de la pauvreté au Québec durant les dix dernières années. Alors que les familles, particulièrement les familles avec enfants, ont bénéficié des efforts de la province pour réduire la pauvreté, les personnes seules ne s’en sont pas aussi bien tirées. En fait, la pauvreté des personnes seules a progressé depuis 2003.

Cet article est le premier d’une série de trois traitant de la pauvreté au Québec. Il présente ce que nous savons au sujet de l’itinérance chronique dans les quatre plus grandes villes du Canada. Le deuxième article compare les prestations d’aide sociale du Québec avec celles qui sont offertes dans les autres provinces. Le dernier article traitera des efforts déployés par les provinces pour réduire la pauvreté, notamment les textes législatifs visant à lutter contre la pauvreté et les plans provinciaux subséquents pour réduire la pauvreté, et examinera les effets qu’ont eu les actions entreprises par les provinces sur le portrait de la pauvreté au Québec.

La situation de l’itinérance dans les villes canadiennes

Le tableau ci-dessous présente les résultats des plus récents dénombrements ponctuels des sans-abri à Vancouver, à Calgary, à Toronto et à Montréal. Le premier groupe de chiffres (Total dénombré et Ratio (Total/pop)) présente les résultats globaux des dénombrements de sans-abri, chiffres qui peuvent être comparés entre quatre grandes villes en regardant notamment le ratio d’itinérance par rapport au nombre d’habitants de ces villes. Les deux premiers chiffres présentent des différences assez importantes; il semble que l’itinérance soit plus importante à Vancouver et à Calgary qu’à Montréal et à Toronto.

Tableau 1 : Itinérance dans les villes canadiennes

	Total dénombré	Ratio (Total/Pop)
Vancouver Pop. : 607 000 (Dénombrement : 24 mars 2015)	1 746	1:345
Calgary Pop. : 1 097 000 (Dénombrement : 16 octobre 2014)	3 555	1:309
Toronto Pop. : 2 615 000 (Dénombrement : 17 avril 2013)	5 253	1:497
Montréal Pop. : 1 650 000 (Dénombrement : 24 mars 2015)	3 016	1:547

Cette première comparaison, quoiqu'intéressante, pose problème; c'est que les méthodes et, plus important encore, les définitions de l'itinérance utilisées dans chaque ville étaient légèrement différentes. Comme l'explique un précédent article sur le sujet et un autre récemment publié dans le [European Journal of Homelessness](#), ces différences influent sur la définition des personnes considérées comme itinérantes, et se reflètent ainsi sur l'effet de comparabilité des résultats.

Une meilleure manière de comparer l'itinérance dans les quatre grandes villes consiste à observer les niveaux d'itinérance chronique, qui définit tous ceux qui vivent dans l'itinérance depuis plus d'un an.

La méthode du dénombrement ponctuel a ses limites, notamment sa capacité de mesurer l'itinérance cachée. Au Canada et dans le monde entier, il est reconnu que cette méthode donne une estimation précise de l'itinérance chronique, les personnes vivant une itinérance chronique étant plus susceptibles d'être « comptées » en utilisant la méthode ponctuelle que celles qui sont dans l'itinérance épisodique ou situationnelle.

Tableau 2 : Itinérance chronique dans les villes canadiennes

	Chronique	Ratio (chronique)
Vancouver Pop. : 607 000 (Dénombrement : 24 mars 2015)	784 (45 %)	1:768
Calgary Pop. : 1 097 000 (Dénombrement : 16 octobre 2014)	1 457 (41,2 %)	1:752
Toronto Pop. : 2 615 000 (Dénombrement : 17 avril 2013)	2 941 (56 %)	1:884
Montréal Pop. : 1 650 000 (Dénombrement : 24 mars 2015)	1 809 (60 %)	1:912

Les rapports de chacun de ces dénombrements fournissent une répartition détaillée des résultats, y compris la durée des épisodes d'itinérance des sans-abri. Cela nous permet donc de nous concentrer sur l'itinérance chronique, qui, aux fins de cet article, est la mesure la plus précise pour comparer les profils de l'itinérance.

En comparant les niveaux d'itinérance chronique dans chacune des quatre grandes villes, nous remarquons qu'ils sont similaires.

Le deuxième groupe de chiffres (Chronique et Ratio [chronique]) montre que le niveau d'itinérance est pratiquement le même dans les quatre villes. Il est clair qu'il y a moins d'itinérance chronique à Montréal que dans les autres villes, mais le ratio est globalement très comparable.

Les résultats des dénombrements, qui se rapportent à l'itinérance chronique, sont intéressants. À Vancouver, 45 % de ceux que l'on a trouvés vivant dans l'itinérance étaient des itinérants chroniques; alors qu'à Montréal, 60 % des gens qui ont été comptés durant la nuit du dénombrement étaient des itinérants chroniques. En d'autres mots, il y a plus de gens qui sont itinérants cycliques ou transitionnels à Vancouver (et à Calgary) qu'il y en a à Montréal (et à Toronto).

C'est un résultat intéressant; une des façons de comprendre cette différence dans la composition de la population d'itinérants (telle que constatée à un moment donné dans le temps) est de comprendre les différences entre les diverses politiques sociales des provinces. Les recherches comparant l'itinérance au [Danemark et à New York](#) ont constaté que la majorité des gens qui vivent dans l'itinérance à Copenhague sont des itinérants chroniques et souffrent d'un certain nombre de problèmes qui font obstacle à la recherche d'un logement, notamment toutes sortes de dépendances et des troubles mentaux. À New York, c'est la pauvreté qui est la cause principale de la situation de la grande majorité de la population itinérante.

Ce sont des constats éclairants sur l'État-providence.

L'État-providence au Danemark est souvent [perçu](#) comme issu d'un modèle social-démocratique; les politiques sociales et les prestations y sont universelles, le seuil de pauvreté est haut, et les impôts sont fortement redistributifs. L'État-providence danois connaît bien sûr des problèmes, notamment des difficultés à s'adapter aux migrations massives qui traversent l'Europe. Mais l'État-providence est en général très solide et efficace. À New York, et partout aux États-Unis, l'État-providence est « libéral ». Les politiques sociales et les prestations sont extrêmement ciblées, et le seuil de pauvreté est très bas (les prestataires du bien-être social, par exemple, vivent sous le seuil de la pauvreté, quelle que soit la définition que l'on donne à la pauvreté), et les impôts ne sont pas très redistributifs.

Cela a des implications sur le profil de l'itinérance. Au Danemark et à Copenhague, l'État-providence est si solide que les gens ne tombent pas dans l'itinérance en raison de la pauvreté.

À New York, la pauvreté est l'une des causes principales de l'itinérance; l'État-providence est si faible et si inégal qu'il ne protège pas efficacement les personnes vivant dans la pauvreté du facteur de risque social qu'est l'itinérance.

Certains pourraient percevoir au Canada la même tendance, mais moins prononcée. Il serait juste de dire qu'en Alberta, dans les années 1990 et au début des années 2000, la politique sociale dominante était « d'obtenir un emploi » (selon la chapitre de Donna Wood dans le livre [Welfare Reform in Canada](#)). Pour nombre de gens en Alberta, et à Calgary en particulier, les filets de protection sociale n'étaient pas assez solides pour les empêcher de tomber dans l'itinérance. Même en 2014, à Calgary et à Vancouver, plus de la moitié de ceux qui ont été comptés dans le dénombrement des sans-abri n'étaient pas des itinérants chroniques. On pourrait penser que leur itinérance était transitionnelle ou épisodique; les groupes communautaires, forts de leurs recherches et de leur expertise, soulignent que, pour ces personnes qui vivent de courts épisodes d'itinérance, la pauvreté est l'un des facteurs principaux qui mènent à l'itinérance.

Au Québec, où le gouvernement a beaucoup plus investi dans les logements abordables et dans la lutte contre la pauvreté, moins de gens vivent de courts épisodes d'itinérance. On pourrait penser que c'est parce que l'État-providence est mieux à même de protéger les citoyens pour qu'ils ne tombent pas dans l'itinérance.

À Montréal, les investissements dans les logements abordables combinés à un coût de la vie moins élevé (plus particulièrement en ce qui concerne le logement) font qu'il y a moins de risques de tomber dans l'itinérance uniquement à cause de la pauvreté.

Itinérance chronique

Toutefois, lorsque nous observons seulement ceux qui vivent dans l'itinérance chronique, les chiffres

deviennent bien plus comparables. En d'autres mots, les niveaux d'itinérance chronique sont très similaires dans les quatre grandes villes. Qu'est-ce qui explique cette similarité? Les politiques sociales et les interventions de ces quatre provinces sont très différentes d'une province à l'autre, comme cela a été mentionné plus haut. Par exemple, le Québec et la Colombie-Britannique ont construit des logements sociaux moins chers que ceux qu'ont faits les autres provinces, et le Québec, plus particulièrement, a été très actif en ce qui concerne la lutte à la pauvreté.

Il est pourtant évident que, malgré ces différences, il y a une lacune importante dans les filets de sécurité de chacune des provinces. L'itinérance chronique en est l'exemple le plus flagrant.

Selon des experts des milieux communautaires, l'itinérance chronique est un problème social très spécifique et très complexe. Pour y remédier efficacement, il faut une intervention ciblée, qualifiée et spécifique. Jusqu'à tout récemment, les gouvernements provinciaux, malgré leurs efforts entrepris pour réduire la pauvreté, n'ont pas traité efficacement le problème spécifique de l'itinérance chronique. Toutefois, malgré les différences dans les politiques sociales, l'itinérance chronique reste très stable partout au pays. Les deux prochains blogues exploreront en détail ces lacunes dans le filet de sécurité, d'abord en examinant les niveaux des prestations d'aide sociale, et ensuite en examinant plus précisément les efforts du gouvernement du Québec pour réduire la pauvreté.

La pauvreté au Québec – Volet 2 : l'aide sociale

Selon la politique sociale à laquelle on se réfère, la province du Québec est soit très similaire aux autres provinces canadiennes, soit tout à fait différente des autres. Le système d'aide sociale au Québec, notamment le niveau des prestations, les critères d'admissibilité et l'évolution du système dans le temps, est très similaire à celui des autres provinces. Le Québec est parmi les provinces les plus généreuses en ce qui concerne l'aide sociale offerte aux personnes seules et aux familles, mais Terre Neuve est en fait plus généreuse (voir pages 43-44, [Tweddle, Battle et Torjman 2015](#)). Toutefois, les actions menées par le Québec pour lutter contre la pauvreté, tant sur le fond que sur la manière dont elles ont été élaborées et appliquées, font qu'il se démarque des autres provinces canadiennes. Ce deuxième article s'intéresse au système d'aide sociale au Québec comparativement à trois autres grandes provinces. Le troisième et dernier article présentera plus particulièrement des actions menées pour lutter contre la pauvreté.

L'aide sociale est l'une des politiques les plus importantes permettant de sortir les gens de la pauvreté (ou pour les enfermer dans la pauvreté, comme cela peut être le cas).

Comme beaucoup de politiques sociales, notamment la santé, l'éducation et le logement, l'aide sociale relève des gouvernements provinciaux. (Les régimes de pension et l'assurance-emploi sont deux politiques sociales qui relèvent du gouvernement fédéral, telles que définies dans la Constitution canadienne.) Cela veut dire que l'on pourrait s'attendre à voir des différences d'une province à l'autre; les provinces ont, bien sûr, des histoires et des politiques différentes, et ces différences se reflètent dans les différentes politiques sociales qu'elles ont adoptées.

L'aide financière octroyée au moyen des programmes d'aide sociale au Québec est supérieure à celle qu'octroient les autres grandes provinces canadiennes, en particulier pour les familles, mais elle demeure bien en dessous du seuil de pauvreté. Quand on compare le Québec avec les 10 autres provinces canadiennes, il se classe parmi les provinces les plus généreuses, mais Terre Neuve, qui est plus petite, est plus généreuse en ce qui concerne l'aide sociale qu'elle offre.

La mesure de la pauvreté utilisée au Québec, et de plus en plus partout au Canada, est la mesure du panier de consommation (MPC).

La MPC est une mesure fondée sur le coût d'un certain « panier » de biens de consommation, notamment la nourriture, les vêtements, le logement et le transport, dont une personne a besoin pour répondre à ses besoins essentiels ([Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion 2009](#)). En considérant le coût du logement et d'autres biens localisés, la MPC permet de faire une comparaison plus précise de la pauvreté entre les provinces. Par exemple, le coût de la vie est plus bas à Montréal qu'à Vancouver, et la MPC prend cela en considération pour déterminer le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté dans ces deux villes.

Le Québec est similaire aux autres provinces dans le fait qu'il différencie les prestataires de l'aide sociale

(voir le chapitre d'[Alain Noël](#) dans [Welfare Reform in Canada](#)). Il y a plusieurs catégories d'aide offertes aux personnes, selon leur capacité à travailler; les personnes qui sont dans l'incapacité de travailler en raison d'un handicap ou d'une barrière très contraignante reçoivent des prestations plus généreuses. L'aide sociale la plus généreuse au Canada est offerte en Alberta aux personnes qui sont gravement handicapées. Les prestataires de cette catégorie d'aide sociale reçoivent 97,1 % de la MPC (données de [2014](#)); c'est la seule catégorie dont le niveau d'aide octroyée est pratiquement égal à la MPC. En 2013, les prestataires de l'AISH, ou revenu garanti pour les personnes gravement handicapées, recevaient 102 % de la MPC.

Comme cela a été le cas dans les autres provinces canadiennes, les personnes seules aptes à travailler (qui forment la majorité de la population itinérante) au Québec ont constaté une diminution continue de leurs prestations d'aide sociale depuis 1993.

Il y a bien eu, certaines années, quelques petites augmentations dans les prestations d'aide sociale, notamment en 1999 et en 2004, mais dans l'ensemble, la tendance est à la baisse dans les prestations d'aide sociale depuis le milieu des années 1990; le niveau le plus bas, qui était de 7 636 \$ par année pour une personne seule au Québec, a été atteint en 2008 ([Tweddle et al., 2014](#)). Les familles avec enfants, qu'elles soient monoparentales ou biparentales, ont vu leurs prestations d'aide sociale baisser à partir de 1993, puis commencer à augmenter à partir de 2003/2004. Cette augmentation a coïncidé avec la mise en place du plan d'action du Québec en matière de lutte contre la pauvreté [Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir](#), qui a pour objectif principal de sortir les familles et les enfants de la pauvreté.

Comme c'était le cas dans la plupart des provinces, l'aide aux personnes ayant un handicap a été plus généreuse et plus stable durant toute cette période qu'elle ne l'a été pour les personnes seules, la moyenne des prestations annuelles s'élevant à 11 500 \$.

L'aide au revenu octroyée à une personne seule apte à travailler au Québec est d'environ 49 % de la MPC. C'est étonnamment un chiffre élevé par rapport à ce qui est offert aux personnes seules dans d'autres grandes provinces du Canada. En Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario, les personnes seules aptes à travailler reçoivent moins de 42 % de la MPC. Même si les prestations données aux personnes handicapées sont plus généreuses que celles octroyées aux personnes aptes à travailler, le niveau des prestations données aux personnes handicapées dans toutes les provinces, à l'exception de l'Alberta, est bien en deçà du seuil de pauvreté. Au Québec, les personnes handicapées reçoivent 70,6 % de la MPC. Les familles avec enfants s'en tirent un peu mieux; un couple avec deux enfants reçoit 72,6 % et une famille monoparentale avec un enfant reçoit 79,1 % de la MPC.

À l'exception du programme de revenu garanti pour les personnes handicapées de l'Alberta (AISH), qui offre près de 100 % de la MPC, l'aide octroyée aux familles monoparentales avec un enfant au Québec est la plus haute offerte au pays, à 79,1 % (tous les chiffres sont tirés de [Tweddle et al. 2014](#)).

La plupart de ces prestations ont diminué à partir de 2013; par exemple, une famille monoparentale avec un enfant recevait 80,5 % de la MPC en 2013, mais seulement 79,1 % en 2014. C'est peut-être parce que

les prestations d'aide sociale ne sont pas toujours indexées, c'est-à-dire qu'elles ne suivent pas le rythme de l'inflation. Quand les prestations d'aide sociale ne sont pas indexées, elles ont moins de valeur avec le temps.

Tableau 2 : Taux des prestations de l'aide sociale en 2014 exprimés en pourcentages de la MPC (C.-B., Alberta, Ontario, Québec)

	CB	Alberta	Ontario	Québec
MPC (une personne seule, apte à travailler)[1]	40,1 %	38,9 %	41,8 %	48,7 %
MPC (une personne seule avec une invalidité permanente)[2]	58,6 %	97,1 %	69,2 %	70,6 %
MPC (un parent unique, un enfant)[3]	62,7 %	58,6 %	66,1 %	79,1 %
MPC (un couple, deux enfants)[4]	56,3 %	58,1 %	63,8 %	72,6 %

Les prestations d'aide sociale du Québec sont plus généreuses que celles d'autres grandes provinces du Canada, notamment l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Toutefois, quand on compare les 10 provinces du Canada, le Québec n'est absolument pas la province la plus généreuse; les provinces de l'Atlantique offrant des prestations d'aide sociale plus généreuses. Les prestations d'aide offertes à tous les groupes de bénéficiaires (familles, personnes seules) sont bien en deçà du seuil de pauvreté tel qu'il est défini par la MPC au Québec. La catégorie qui reçoit le moins de prestations est celle des personnes seules, qui composent la majorité des itinérants chroniques.

Bien que le filet de sécurité social du Québec soit, à bien des égards, plus généreux et plus universel que celui des autres provinces, une personne seule sur le bien-être social ne reçoit même pas la moitié de ce dont elle a besoin pour satisfaire ses besoins essentiels. Avec des seuils de pauvreté aussi bas, il n'est pas étonnant que les gens se retrouvent enfermés dans la pauvreté.

La pauvreté au Québec – Volet 3 : réduction de la pauvreté

À l'exception de la Colombie-Britannique, toutes les provinces canadiennes possèdent (ou élaborent) une forme de stratégie de réduction de la pauvreté. Les stratégies ne sont pas toujours ambitieuses ni réussies, mais elles démontrent un engagement politique au niveau provincial à l'égard du problème de la pauvreté.

Québec a sans doute été la plus ambitieuse des provinces canadiennes dans le domaine de la réduction de la pauvreté, en partie grâce à la Loi visant à lutter contre la pauvreté déposée à l'Assemblée nationale en 2002.

[La Loi visant à lutter contre la pauvreté](#) était unique en son genre quant à son contenu, qui avait pour ambition de faire du Québec un lieu ayant le taux de pauvreté le plus bas du monde développé, mais également quant à la manière dont cette loi a été élaborée. Dans un processus ascendant, des centaines de consultations dans les collectivités et de parlements de la rue ont mené à la création d'un projet de loi visant à lutter contre la pauvreté. [Le Collectif pour un Québec sans pauvreté](#), qui a mené le processus, a travaillé en collaboration avec un avocat pour s'assurer que les termes du projet de loi étaient corrects du point de vue juridique. En l'an 2000, 2000 personnes ont adopté symboliquement le projet de loi devant l'Assemblée nationale de Québec. Par la suite, un comité de trois membres de l'Assemblée nationale (M.A.N.), de chacun des trois grands partis politiques, a parrainé le dépôt de la loi à l'Assemblée nationale.

Et la loi contre la pauvreté a été adoptée à l'unanimité.

Il a fallu du temps à l'Assemblée nationale pour finalement mettre en oeuvre un plan de lutte contre la pauvreté. En 2004, deux ans après l'adoption de la loi visant à lutter contre la pauvreté, le gouvernement du Québec (alors un gouvernement libéral) a adopté un [Plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#). Les assises de ce plan d'action reposent sur les principes de sécurité économique et d'inclusion sociale au moyen de l'emploi.

Le plan d'action était assorti d'investissements de 2,5 milliards de dollars (dont une partie n'était pas de « nouveaux » investissements), qui ont été utilisés pour augmenter le revenu des familles des personnes à faible revenu et pour investir dans le logement social. Certaines prestations d'aide sociale ont été indexées et bonifiées de diverses façons, notamment par un salaire minimum plus élevé et par des mesures d'aide à l'enfance. Une prime au travail a été instaurée, afin de « mieux rentabiliser le travail », selon le gouvernement. À titre d'exemple, si une personne seule gagne 5000 \$ par année, le gouvernement offre une prime au travail de 182 \$; si le revenu de la personne est de 10 000 \$, soit le double de la précédente, la prime est de 481 \$, soit plus du double de la précédente. Cela avait pour but d'encourager les gens à travailler plus pour avoir un meilleur supplément de salaire. La prime est bien plus élevée pour les familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants. De plus, une mesure universelle d'aide à l'enfance ciblant les familles à faible revenu a été instaurée.

Le plan d'action mis en oeuvre en 2004 a pris fin en 2009. Un nouveau plan de lutte contre la pauvreté a été lancé en [2010](#), disposant d'un budget de 7 milliards de dollars sur 5 ans (dont 1,3 milliard de dollars étaient de nouveaux investissements). Certaines mesures de l'ancien plan, telles que la prime à l'emploi et les mesures d'aide à l'enfance, ont été renouvelées dans le plan d'action de 2010; et de nouvelles mesures y ont été instaurées telles que le crédit d'impôt pour solidarité.

Des rapports du gouvernement et des analyses universitaires ont constaté que ces efforts pour sortir les gens de la pauvreté ont mieux réussi dans le cas des familles (monoparentales ou biparentales) avec enfants.

Les personnes seules qui sont aptes au travail ne s'en sont toutefois pas aussi bien tirées. [Une étude du gouvernement du Québec](#) menée en 2014 a effectué une excellente recherche nuancée sur les résultats de la politique de lutte contre la pauvreté 10 ans après sa mise en oeuvre. Selon le rapport, avant la mise en oeuvre du plan d'action en 2003, environ 747 000 personnes avaient un faible revenu selon la MPC. De ces 747 000 personnes, 36,9 % étaient des personnes seules, 19 % étaient des couples avec enfants, 19,7 % étaient des familles monoparentales. Les 24,4 % restants étaient d'autres types de familles (p. ex., couples sans enfants ou familles intergénérationnelles).

En 2013, le nombre de personnes à faible revenu dans la province a augmenté à 842 000 (cependant, la population totale du Québec avait également augmenté de plus de 500 000 personnes de 2003 à 2013). 43 % des personnes à faible revenu étaient des personnes seules, comparativement à 36,9 % en 2003. Tous les autres types de familles avaient baissé en pourcentage (de 1 % à 2 %) par rapport à la population totale de personnes à faible revenu.

En d'autres termes, la province a réussi à sortir quelques familles et enfants de la pauvreté, mais dans l'intervalle, le nombre de personnes seules vivant dans la pauvreté avait augmenté.

La plupart des mesures pour réduire la pauvreté ciblaient les familles avec enfants et, effectivement, les efforts du gouvernement provincial pour sortir de nombreuses familles et leurs enfants de la pauvreté ont été couronnés de succès. En 2004, les niveaux de prestations d'aide sociale de ces familles ont augmenté, et d'autres mesures ont été instaurées pour augmenter le revenu des familles avec enfants et pour aider les parents à retourner sur le marché du travail. Des efforts ont été déployés pour aider les personnes seules, mais ils n'étaient pas aussi énergiques que pour les familles. En conséquence, 10 ans après la mise en place de la stratégie de réduction de la pauvreté, la pauvreté des personnes seules a en fait augmenté; et c'est ce groupe de la population qui risque le plus de tomber dans l'itinérance.

Dans une étude du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion ([CEPE](#)) sur [l'état de la pauvreté au Québec en 2013](#), l'ex-président du CEPE [Alain Noël](#) écrit que le Québec a fait des progrès importants dans la réduction de la pauvreté des familles depuis l'entrée en vigueur de la loi visant à lutter contre la pauvreté. Vers la fin du deuxième plan d'action pour lutter contre la pauvreté, il écrit que c'est le moment opportun pour penser aux prochaines étapes. Pensant à l'avenir, il se demande s'il est possible, dans le

cas des personnes seules, d'aboutir aux mêmes résultats que ce qui a été obtenu pour les familles.

Les politiques provinciales ont clairement réussi à empêcher certaines personnes de tomber dans l'itinérance; le [premier](#) article publié a souligné qu'il était moins probable à Montréal qu'à Calgary ou à Vancouver que la seule pauvreté entraîne l'itinérance. Malgré les efforts importants qui ont été déployés au Québec, sans doute plus énergiques et plus ambitieux que ceux entrepris par les autres provinces du Canada, ce sont les familles avec enfants qui ont le plus bénéficié du plan d'action. C'est bien sûr un aspect important de tout plan de réduction de la pauvreté. Et les résultats obtenus par le Québec ont été impressionnants à cet égard.

Mais ces avantages n'ont pas été répartis équitablement, et les personnes seules, le « type de famille » qui risque le plus de tomber dans l'itinérance chronique, ne s'en sont pas aussi bien sorties que les autres.

C'est l'une des raisons pour lesquelles, malgré les différents efforts déployés par les provinces pour réduire la pauvreté, l'itinérance chronique est tellement similaire dans des villes et des provinces pourtant si différentes les unes des autres.